

Jeu. 04 Déc. 25

Marseille

Durée

1 jour (7h)

Horaires

9h - 17h

Tarif

800 € HT adhérent  
1 000 € HT non adhérent  
\* déjeuner inclus

**Modalités  
d'évaluation  
des acquis**

Exercices pratiques

**Public**

Exploitants d'ICPE, responsables environnement, ingénieurs conseils, administration / inspection des installations classées

**Pré-requis**

Aucun

## Objectifs

- Comprendre les enjeux réglementaires du Plan de Gestion de Solvants (PGS) et du Schéma de Maîtrise des Emissions (SME)
- Savoir élaborer un PGS et un SME
- Comprendre et analyser un PGS et un SME réalisé par l'exploitant
- Acquérir les outils et méthodes de calcul permettant de réaliser un PGS conformément à la réglementation française (Installation classée pour la Protection de l'Environnement - ICPE)
- Évaluer la conformité réglementaire des rejets en Composées Organiques Volatils (COV) / solvants

## Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de formation

## Intervenant

- Expert du CITEPA

## Programme

### Contexte et réalisation théorique d'un PGS et d'un SME

- Connaissances nécessaires à la bonne compréhension du contexte réglementaires des COV, du PGS et du SME
- Un point détaillé sur la réglementation actuelle concernant les COV
- Une présentation détaillée d'un PGS comprenant notamment les objectifs de la réalisation d'un PGS, les définitions des flux entrants et des flux sortants, la mise en œuvre des mesures et le contenu d'un rapport PGS
- Une présentation du SME

### Mise en œuvre pratique : cas pratiques

*La réalisation d'un plan de gestion de solvants (PGS) est une obligation réglementaires pour tout exploitant d'une installation consommant plus d'une tonne de solvants par an. Cette obligation est réglementée par l'art. 28,1 de l'arrêté » du 2 février 1998 modifié relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le PGS est également nécessaire dans le cas de l'option SME (Schéma de Maîtrise des Emissions). Le CITEPA propose au travers de rappels réglementaires et d'études de cas pratiques, une formation permettant d'aider les industriels à élaborer leur PGS.*

## Livrable

Support de formation numérique

## Matériel nécessaire

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons de vous munir de votre ordinateur portable ou d'une calculatrice.